

**Bruno LLINAS**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence**  
**Le Diamant Bât B**  
**20 RUE LOUIS REGE**  
**13008 MARSEILLE**

**R A P P O R T**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**GERES**  
**2 COURS MARECHAL FOCH**  
**13400 AUBAGNE**

**EXERCICE : 01/01/2017 - 31/12/2017**

## **Association GERES**

Siège social : 2 Cours Maréchal Foch – 13400 Aubagne

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

---

Aux membres de l'association GERES

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association GERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Je rappelle que les fonds dédiés correspondent à la part des subventions et produits assimilés non consommés à la fin de l'exercice dont un engagement d'utilisation est pris avec les tiers qui ont octroyés ces subventions et produits assimilés.

Dans le cas présent l'affectation de ressources en fonds dédiés était essentiellement lié aux activités de la région Cambodge et à l'obligation de réemploi des produits issus de la vente des crédits Carbone correspondante dans des projets liés à cette région, cette affectation a été modifiée et généralisée de manière à permettre une répartition identique des résultats annuels des régions pour partie en fonds dédiés à des activités spécifiques à réaliser et pour partie en résultats affectés directement à l'association.

Dans le cadre de ma mission, je me suis assuré que les éléments financiers présentés étaient conformes aux modalités de mise en œuvre et de financement de cette activité et qu'elles étaient bien conformes aux orientations définies par la direction de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2018



**Bruno LLINAS**  
Commissaire aux Comptes

## **Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 2017			Exercice N-1 2016			Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
	Frais d'établissement								
	Frais de recherche et de développement								
	Concessions, brevets et droits similaires	6 912	4 903	2 009	6 912	3 568	3 344	-1 335	-39,9%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Terrains								
	Constructions	164 147	158 569	5 578	160 982	152 483	8 499	-2 921	-34,4%
	Autres immobilisations corporelles								
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
	Participations mises en équivalence								
	Autres participations	156 211		156 211	156 211		156 211	0	0,0%
	Créances rattachées à des participations								
ACTIF IMMOBILISE	Autres titres immobilisés								
	Prêts	15 496		15 496	11 428		11 428	4 068	35,6%
	Autres immobilisations financières								
	<b>TOTAL I</b>	<b>342 766</b>	<b>163 472</b>	<b>179 294</b>	<b>335 533</b>	<b>156 051</b>	<b>179 492</b>	<b>-188</b>	<b>-0,10%</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS								
	Matières premières approvisionnements								
	En-cours de productions de biens	71 493		71 493	108 642		108 642	-37 149	-34,2%
	En-cours de productions de services	26 098		26 098	108 224		108 224	-82 126	-75,9%
	Produits Intermédiaires et finis								
	Marchandises								
	Avances et acomptes versés sur commandes								
	CREANCES (3)								
	Créances usagers et comptes rattachés	206 559		206 559	275 484		275 484	-68 924	-25,0%
	Autres créances	9 629 908		9 629 908	8 544 977		8 544 977	1 084 931	12,7%
ACTIF CIRCULANT	Instruments de trésorerie								
	Disponibilités	1 525 768		1 525 768	3 069 394		3 069 394	-1 543 626	-50,3%
	Charges constatées d'avance (3)	17 632		17 632	15 147		15 147	2 485	16,4%
	<b>TOTAL II</b>	<b>11 477 459</b>	<b>-</b>	<b>11 477 459</b>	<b>12 121 068</b>	<b>-</b>	<b>12 121 068</b>	<b>-644 409</b>	<b>-5,32%</b>
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)								
	Primes de remboursement des obligations (IV)								
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif (V)								
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>11 820 225</b>	<b>163 472</b>	<b>11 656 753</b>	<b>12 457 401</b>	<b>156 051</b>	<b>12 301 350</b>	<b>-644 597</b>	<b>-5,24%</b>
	(1) Dont droit au ball	0	0	0	0	0			
	(2) Dont à moins d'un an (brut)	0	0	0	0	0			
	(3) Dont à plus d'un an (brut)	2 818 876			3 273 280				

### BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 2017			Exercice N-1 2016			Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements & Provisions	Net	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Euros	%
FONDS ASSOCIATIF	FONDS PROPRES								
	Fonds associatifs sans droit de reprise	823 602		823 602	547 416		547 416	276 186	50,5%
	Ecarts de réévaluation								
	Réserves								
FONDS ASSOCIATIF	Réserves statutaires ou contractuelles								
	Réserves réglementées								
	Autres réserves								
	Report à nouveau								
FONDS ASSOCIATIF	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent +, déficit -)	119 254		119 254	276 186		276 186	-156 932	-56,8%
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS								
	fonds associatifs avec droit de reprise								
	Apports								
FONDS ASSOCIATIF	Legs & donations								
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs								
	Ecarts de réévaluation								
	Subventions d'investissements sur biens non renouvelables								
FONDS ASSOCIATIF	Provisions réglementées								
	Droit de propriétaire								
	<b>TOTAL I</b>	<b>942 856</b>	<b>-</b>	<b>942 856</b>	<b>823 602</b>	<b>-</b>	<b>823 602</b>	<b>119 254</b>	<b>14,48%</b>
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	283 864		283 864	297 118		297 118	-13 254
Provisions pour charges		63 120		63 120	61 181		61 181	1 939	3,2%
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	346 557		346 557	359 797		359 797	-13 241	-3,7%
	Fonds dédiés sur autres ressources								
Fonds dédiés	<b>TOTAL II</b>	<b>693 541</b>	<b>-</b>	<b>693 541</b>	<b>718 096</b>	<b>-</b>	<b>718 096</b>	<b>-24 555</b>	<b>-3,42%</b>
	DETTES (1)	Emprunts obligataires							
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		257 340		257 340	276 964		276 964	-19 624	-7,1%
Emprunts et dettes financières divers (3)									
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									
DETTES (1)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 304		102 304	157 719		157 719	-55 414	-35,1%
	Dettes fiscales et sociales	347 248		347 248	404 586		404 586	-57 337	-14,2%
	Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés								
	Autres dettes	75 511		75 511	155 289		155 289	-79 778	-51,4%
Comptes de régularisation	Instruments de trésorerie								
	Produits constatés d'avance (1)	9 237 953		9 237 953	9 765 095		9 765 095	-527 142	-5,4%
Comptes de régularisation	<b>TOTAL III</b>	<b>10 020 357</b>	<b>-</b>	<b>10 020 357</b>	<b>10 759 652</b>	<b>-</b>	<b>10 759 652</b>	<b>-739 296</b>	<b>-6,87%</b>
	Ecarts de conversion passif (IV)								
Comptes de régularisation	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>11 656 753</b>	<b>-</b>	<b>11 656 753</b>	<b>12 301 350</b>	<b>-</b>	<b>12 301 350</b>	<b>-644 597</b>	<b>-5,24%</b>
	(1) Dont à plus d'un an	3 488 193			2 771 610				
	Dont à moins d'un an	6 532 164			6 993 485				
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0			0				
	(3) Dont emprunts participatifs	200 000			200 000				

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 2017	Exercice N-1 2016	Ecart N/N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>				
Vente de marchandises	253 006	805 228	-552 222	-68,58%
Production vendue de biens et de services	563 716	646 616	-82 900	-12,82%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>				
Production stockée	-37 149	70 168	-107 316	-152,94%
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	6 186 785	6 927 844	-741 059	-10,70%
Dons	88 546	69 663	18 883	27,11%
Cotisations	2 810	3 485	-675	-19,37%
Legs et donations				
Reprises sur amortissements & provisions, transferts de charge	111 779	1 238 803	-1 127 025	-90,98%
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	73 706	118 445	-44 740	-37,77%
Autres produits	36 971	38 469	-1 498	-3,89%
<b>TOTAL I</b>	<b>7 280 170</b>	<b>9 918 721</b>	<b>-2 638 551</b>	<b>-27%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)	82 126	1 152 873	-1 070 747	-92,88%
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (MP et autres approvisionnements)				
Autres achats non stockés	799 866	839 958	-40 092	-4,77%
Services extérieurs	1 321 495	1 251 015	70 480	5,63%
Impôts, taxes et versements assimilés	113 187	114 155	-968	-0,85%
Salaires et traitements	2 036 134	1 976 636	59 498	3,01%
Charges sociales	812 790	870 504	-57 714	-6,63%
Autres charges du personnel	890 145	704 499	185 646	26,35%
	7 421	14 751	-7 330	-49,69%
pour risques et charges : dotations aux provisions	81 939	20 357	61 582	302,51%
Engagements à réaliser sur ressources affectées	60 465	258 852	-198 386	-76,64%
Subventions accordées par l'association	914 460	2 404 253	-1 489 792	-61,96%
Autres charges (2)	18 874	39 255	-20 381	-51,92%
<b>TOTAL II</b>	<b>7 138 904</b>	<b>9 647 107</b>	<b>-2 508 204</b>	<b>-26%</b>
<b>1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>141 266</b>	<b>271 614</b>	<b>-130 347</b>	<b>-48%</b>
<b>QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières & créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	7 487	7 054	433	6%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change	4 305	5 318	-1 013	-19%
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>	<b>11 792</b>	<b>12 372</b>	<b>-580</b>	<b>-5%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés	5 775	6 508	-733	-11,26%
Différences négatives de change	27 225	6 301	20 924	332,09%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	
<b>TOTAL VI</b>	<b>33 000</b>	<b>12 809</b>	<b>20 191</b>	<b>158%</b>
<b>2- RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-21 207</b>	<b>-436</b>	<b>-20 771</b>	<b>4762%</b>
<b>3- RESULTAT COURANT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>120 059</b>	<b>271 178</b>	<b>-151 119</b>	<b>-56%</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 118	-7 118	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 281	182	1 099	603,24%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>	<b>1 281</b>	<b>7 300</b>	<b>-6 018</b>	<b>-82%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 527	1 005	522	51,91%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>1 527</b>	<b>1 005</b>	<b>522</b>	<b>52%</b>
<b>4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>-245</b>	<b>6 295</b>	<b>-6 540</b>	<b>-104%</b>
Impôt sur les revenus du patrimoine (IX)				
Impôt sur les sociétés (X)	560	1 287	-727	-56,49%
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>7 293 244</b>	<b>9 938 393</b>	<b>-2 645 150</b>	<b>-27%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>7 173 990</b>	<b>9 662 208</b>	<b>-2 488 218</b>	<b>-26%</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>119 254</b>	<b>276 186</b>	<b>-156 932</b>	<b>-57%</b>
<b>5- EXCEDENT (+) OU DEFICIT (-)</b>	<b>119 254</b>	<b>276 186</b>	<b>-156 932</b>	<b>-57%</b>
<b>6- EVALUATION DES CONTRIBUTIONS ET COMPTES SPECIAUX</b>				
<b>PRODUITS</b>				
Engagements consentis vers associations du réseau				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL X</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>CHARGES</b>				
Engagement consentis vers associations du réseau				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL XI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Fait à Aubagne, le 4 juin 2018



## SOMMAIRE DES ANNEXES

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Méthode de comptabilisation et régularisation

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

**ANNEXE 1 :** Evaluation des Provisions  
Etat des provisions  
Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement  
Fonds dédiés

**ANNEXE 2 :** Evaluation des immobilisations corporelles  
Etat des immobilisations  
Etat des amortissements

**ANNEXE 3 :** Crédits carbone  
Comptabilisation et évaluation des stocks  
Etat des stocks

**ANNEXE 4 :** Etat des échéances des créances et des dettes  
Charges à payer  
Produits à recevoir  
Charges constatées d'avance  
Produits constatés d'avance

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

**ANNEXE 5 :** Compte Emploi des Ressources

**ANNEXE 6 :** Charges exceptionnelles  
Produits exceptionnels  
Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)  
Créances résultant du report en arrière des déficits

**ANNEXE 7 :** Honoraires versés au Commissaire aux Comptes

**ANNEXE 8 :** Rémunérations des dirigeants

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

**ANNEXE 9 :** Engagements financiers reçus

## INTRODUCTION

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014:

- principe d'image fidèle: la comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

- principe de comparabilité et de continuité d'activité: la comptabilité permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité.

- principe de régularité et de sincérité: la comptabilité est conforme aux règles et procédures en vigueur qui sont appliquées avec sincérité afin de traduire la connaissance que les responsables de l'établissement des comptes ont de la réalité et de l'importance relative des événements enregistrés. Dans le cas exceptionnels où l'application d'une règle comptable se révèle impropre à donner une image fidèle, il y est dérogé. La justification et les conséquences de la dérogation sont mentionnées dans l'annexe.

- principe de prudence : la comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes, pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'association.

- principe de la permanence des méthodes : la cohérence des informations comptables au cours des périodes successives implique la permanence dans l'application des règles et procédures. Toute exception à ce principe de permanence doit être justifiée par un changement exceptionnel dans la situation de l'entité ou par une meilleure information dans le cadre d'une méthode préférentielle. Les méthodes préférentielles sont celles considérées comme conduisant à une meilleure information par l'organisme normalisateur. Il en résulte que lorsqu'elles ont été adoptées, un changement inverse ne peut être justifié ultérieurement que dans les conditions portées à l'article 122-1 du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été établis selon le règlement CRC n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Il y a permanence des méthodes comptables sur l'exercice

#### **Méthode de comptabilisation des frais administratifs**

Les projets se voient comptabilisés au 31/12/2017 des frais administratifs, au prorata de leur niveau d'avancement, c'est-à-dire en fonction du degré de réalisation de leur budget en coûts directs.

## ANNEXE 1

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

#### Evaluation des provisions

L'évolution des provisions sur l'année 2017 concerne :

- Une dotation de provision pour risque de non-cofinancement de certains projets
- La provision pour risque pour régularisation de taxes en Afghanistan dotée en 2015 a été reprise partiellement pour 11.000 € à hauteur des taxes payées en 2017.
- L'augmentation de la provision pour fin de carrière qui concerne les salariés âgés de plus de 50 ans et justifiant de plus de 5 ans d'ancienneté.
- La diminution de la provision pour risque d'inventus des stocks de crédits carbone en relation avec la diminution des stocks.
- La diminution de la provision sur la dette de Nexus à hauteur de la diminution de cette dette.

#### Etat des provisions

Provisions	Montant 01/01/17	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/17
Provisions pour litiges	125 792	0	128	125 664
<i>Provision dette Nexus</i>	125 792		128	125 664
Provisions pour risques	171 326	80 000	93 126	158 200
<i>Provision risque inventus stock crédits carbone</i>	108 224		82 126	26 098
<i>Provision risque cofinancement projets</i>	40 357	80 000		120 357
<i>Provision risque régularisation de taxes afghanes</i>	20 000		11 000	9 000
<i>Provision risque solde compte en banque Inde</i>	2 745			2 745
Autres provisions	61 181	1 939	0	63 120
<i>Provision fin de carrière</i>	61 181	1 939		63 120
<b>TOTAL</b>	<b>358 299</b>	<b>81 939</b>	<b>93 254</b>	<b>346 984</b>

Provisions pour dépréciation	Montant 01/01/17	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant 31/12/17
Autres provisions pour dépréciation	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### Portefeuille des Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) ont été évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais bancaires). En cas de cession de titres de même nature, la méthode de valorisation des VMP est la méthode FIFO (First In First Out). Dans le cas de moins value latente pour certaines valeurs, il est décidé de ne pas provisionner la dépréciation tant que la vente n'est pas effective.

	Date d'achat	Prix d'achat	cours au 31/12/17	plus ou moins value
<b>TOTAL VMP</b>		-	-	<b>0</b>

**ANNEXE 1 bis****COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN****Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées**

Nature du projet	Analytique	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)
Coordination GSEA	C016	219 053	30 955	47 868	235 965
Coordination GAO	C009	34 358	23 779		10 579
Coordination GCA	C004	13 360	7 434		5 925
Coordination GEX	C002	0			0
Intérêt collectif	C003	17 534		7 598	25 131
CO2 Solidaire	P029	75 493	11 537	5 000	68 956
<b>TOTAL</b>		<b>359 797</b>	<b>73 706</b>	<b>60 465</b>	<b>346 557</b>

## ANNEXE 2

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

#### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition

Pour les immobilisations amortissables, la valeur nette comptable à fin d'exercice correspond à la valeur actuelle à fin d'exercice, il n'y a pas de plus value ou moins value constatée.

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute 01/01/17	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales	66 289		
Matériel de transport	0		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	94 694		3 165
Logiciels	6 912		
Prêts, autres immobilisations financières	167 638		4 413
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>335 533</b>	<b>0</b>	<b>7 578</b>

	Diminutions		Valeur brute 31/12/17	Réévaluation Valeur
	Poste à Poste	Cessions, HS		
Installations générales			66 289	66 289
Matériel de transport			0	0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			97 858	97 858
Logiciels			6 912	6 912
Prêts, autres immobilisations financières		345	171 707	171 707
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>345</b>	<b>342 766</b>	<b>342 766</b>

#### Etat des amortissements

Le processus de correction et de l'évaluation des actifs utilisé est la méthode de l'amortissement linéaire pour les biens de l'association sur une durée de 2 à 5 ans.

	Montant 01/01/17	Dotations	Diminution reprises	Montant 31/12/17
Installations générales	64 685	393		65 078
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	87 798	5 693		93 491
Logiciels	3 568	1 335		4 903
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>156 051</b>	<b>7 421</b>	<b>0</b>	<b>163 472</b>

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amort. Dégressifs	Amort. Exceptionnels	Amort. Dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Installations générales	393				
Matériel de transport	0				
Matériel de bureau et info.	5 693				
Logiciels	1 335				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ANNEXE 3

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

#### Crédit Carbone

Dans le cadre des activités, il est généré des Unités de Réductions d'émissions vérifiées (VER - Verified Emissions Reductions), dits *Crédits Carbone*, qui sont négociés sur le marché carbone volontaire.

#### Comptabilisation et évaluation des stocks: Crédits Carbone et prestations de service

Conformément à la réglementation définie par l'ANC en mai 2012, les crédits carbonés vérifiés et inscrits sur un registre externe sont comptabilisés en stock de produits finis dans le secteur non lucratif, puis transférés en stock de marchandises dans le secteur lucratif pour leur vente.

Les stocks de crédits carbone sont valorisés à leur coût de revient.

Les prestations de service en cours sont valorisées au prorata de leur niveau de réalisation ou d'avancement.

#### Etat des stocks

Nature du projet	Analytique	Encours de stock au 01/01/2017	Sorties de stock au cours de l'exercice	Entrées de stock au cours de l'exercice	Encours de stock au 31/12/2017
<b>PRESTATIONS DE SERVICES EN COURS</b>		<b>108 642</b>	<b>108 642</b>	<b>71 493</b>	<b>71 493</b>
Jas de Bouffan	P145L	13 645	13 645	35 322	35 322
BOUYGUES	P174	1 471	1 471	8 059	8 059
UNEP DTU	P134	61 493	61 493		
HMP 13	P173	2 000	2 000		
CAM	P123	20 000	20 000		
SOLEAM	P167	2 096	2 096	4 400	4 400
HABITAT 13	P165	2 010	2 010	5 919	5 919
P160L	P160L	5 927	5 927		
ADEME	P185L	0	0	4 135	4 135
MRU	P188L	0	0	13 082	13 082
ADEME	P193L	0	0	577	577
<b>STOCKS DE PRODUITS FINIS</b>		<b>108 224</b>	<b>82 126</b>	<b>0</b>	<b>26 098</b>
Stock crédits carbone NLS vintage 2010	P019N	2			2
Stock crédits carbone NLS vintage 2011	P019N	1			1
Stock crédits carbone NLS vintage 2012	P019N	32 209	32 209		0
Stock crédits carbone NLS vintage 2013	P019N	76 012	49 917		26 095
<b>TOTAL</b>		<b>216 866</b>	<b>190 768</b>	<b>71 493</b>	<b>97 591</b>

**ANNEXE 4**

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

**Etats des échéances de créances et de dettes**

Etat des créances	Montant brut	à 1 an	de 1 à 5 ans
<b>Créances de l'actif immobilisé:</b>			
Autres participations	156 211		156 211
Autres immobilisations financières	15 496		15 496
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Clients et comptes rattachés	206 559	206 559	
Personnel et comptes rattachés	643	643	
Produits à recevoir (voir détail ci-après)	278 199	278 199	
Créances Bailleurs Publics	8 033 097	5 536 840	2 496 257
Créances Bailleurs Privés	1 038 207	715 587	322 619
Créances Antennes GERES Terrain	231 091	231 091	
Autres créances	48 671	48 671	
Charges constatées d'avance (voir détail ci-après)	17 632	17 632	
<b>TOTAL</b>	<b>10 025 807</b>	<b>7 035 223</b>	<b>2 990 583</b>

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an	de 1 à 5 ans
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:	257 340	87 895	169 445
- à 2 ans au maximum à l'origine			
- à plus de 2 ans à l'origine	257 340	87 895	169 445
Fournisseurs & comptes rattachés	102 304	102 304	
Personnel et comptes rattachés	137 895	137 895	
Sécurité sociale & autres org. sociaux	176 864	176 864	
Impôts & taxes	32 489	32 489	
Produits constatés d'avance (voir détail ci-après)	9 237 953	5 919 205	3 318 748
Créditeurs divers	75 511	75 511	
<b>TOTAL</b>	<b>10 020 357</b>	<b>6 532 164</b>	<b>3 488 193</b>

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exercice

19 601

**ANNEXE 4**

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

<b>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>Montant</b>
Provision pour congés payés et récup	137 895
Provision pour charges sociales sur congés payés et récup	66 006
Divers charges à payer	61 930
Factures non parvenues	43 851
<b>TOTAL</b>	<b>309 682</b>

<b>Montant des produits à recevoir</b>	<b>Montant</b>
GRAINES DE SOLEIL	1 043
SOLEAM	3 147
BAASTEL	2 970
TTA	18 900
BOUYGUES (AAR)	-21 186
<b>TOTAL</b>	<b>4 873</b>

**Charges & produits constatés d'avance**

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Air France	208
Air France	208
Air France	288
Air France	237
Air France	184
Air France	290
Air France	338
Air France	151
Air France	57
Air France	187
ARE	500
ARE	500
Autopartage	20
AXA	850
Bureautiq	641
Comite 21	300
ESRI ArcGis	13
ESRI ArcGis	49
ESRI ArcGis	160
FRANKFURT SCHOOL	431
GRENKE	158
GRENKE	216
GRENKE	482
GRENKE	335
Lefebvre	292
MUNOS O	1 890
OVH	0
OVH	22
OVH	0
OVH	27
OVH	11
OVH	2
OVH	43
OVH	40
OVH	69
OVH	85
OVH	39
OVH	7
OVH	144
Orange	211
Orange	26
Orange	40
OVH	3
OVH	4
OVH	10
OVH	7
OVH	103
OVH	18
OVH	8
OVH	69
OVH	113
PITNEY	22
SOMGAZ	40



**ANNEXE 4**

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Enercoop	C001N	Enercoop conso 20 10-06 12	21
Enercoop	C001N	Enercoop conso 20 10-06 12	15
Enercoop	C001N	Enercoop conso 20 10-06 12	21
Enercoop	C001N	Enercoop conso 20 10-06 12	20
Enercoop	C001N	Enercoop conso 20 10-06 12	15
SFR RED	F007N	SFR RED 16/12-15/01	5
#VALEUR!	P065Nu	V EURA MTN Auckland-Kabul AR 12/1	2 431
V EURA	P065NA	V EURA MTN Prs-Auckl. retour 7/2/18	85
V EURA	P083N9	V EURA FXS Prs-Yangon 6/1/18-30/7	1 111
V EURA	P131N9	V EURA LAURANT Prs-UB AR 18/1-23/4	777
V EURA	P131NB	V EURA LAURANT Prs-Mrs-Toulouse	91
V EURA	P166NA	V EURA PIH Prs-PhnP AR 5/1/18-18/9	885
V EURA	P149N9	V EURA GUT Prs-Aub AR 15/1-17/1	135
V EURA	P149NA	V EURA GUT Prs-Ulaan. 19/01-20/8	1 144
V EURA	C011N9	V EURA RD Toulouse-Bmk 12/1	465
OVH	P102L9	OVH NDD renouvellement boiteacompos	5
OVH	P147N9	OVH NDD renouvellement compostage	12
OVH	C002N9	OVH NDD renouvellement stove+	8
OVH	C002NA	OVH NDD renouvellement stove+ info	10
OVH	P029L9	OVH about CO2sol 12mois	72
MARKIT	P019L9	MARKIT annual Registry 13/4-12/4/18	156
<b>TOTAL</b>			<b>17 632</b>

Produits constatés d'avance			Montant
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT	P065	PCA 2017 AFD CAF1062 01 X	199 765
	P083	PCA 2017 AFD CZZ 2074 01A P083NGMM9	53 388
	P133	PCA 2017 AFD CZZ 2074 01 A	80 863
	P139	PCA 2017 AFD CZZ 2074 01 A	403 494
	P151	PCA 2017 AFD CML 1387 01 C MALI	348 441
	P166	PCA 2017 AFD SEFED CHK1190 01 M	194 523
	P171	PCA 2017 FFEM CZZ 2156 01 B STR	932 938
	P176	PCA 2017 AFD CZZ 2211 01T P176NGKHC	762 978
UNION EUROPEENNE	P083	PCA 2017 UE DCI Asie/2013/311/692	590 353
	P125	PCA 2017 UE ENPI/2014/354-431	250 964
	P155	PCA 2017 UE DCI-ASIE/2015/369-397	1 147 145
CONSEIL REGIONAL PACA	F002	PCA 2017 CR PACA 2014-16357 ESPER	6 000
	P124	PCA 2017 REGION PACA 2015-13105	30 531
	P140	PCA 2017 CR PACA 2015-04213	29 964
	P142	PCA 2017 CR PACA 2015-08742	13 842
	P147	PCA 2017 CR PACA 2015 13407	32 133
ADEME PACA	P124	PCA 2017 ADEME 1540C0235	30 531
	P147	PCA 2017 ADEME 1540C0269	32 207
	P161	PCA 2017 ADEME 1640C0038	9 800
	P169	PCA 2017 ADEME 1640C0302	25 000
	P172	PCA 2017 ADEME 1640C0249	69 490
	P191	PCA 2017 ADEME 17PAC0263	122 532
CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE	P169	PCA 2017 CD13 délib 21 du 09/09/16	5 666
	P170	PCA 2017 CD13 Délib 20 du 09/09/16	44 613
AUTRES BAILLEURS PUBLICS	P164	PCA 2017 CCCA LoA N°11 du 30/6/16	16 501
	P152	PCA 2017 CCCA-MAFF CAMBODGE PA 10/0	39 272
	P149	PCA 2017 DRFIP IDF Prime emb GUT	568
	P190	PCA 2017 LUXDEV ML/21 17 1614	2 395 113
	P182	PCA 2017 ONU FEMMES	446 716
	P166	PCA 2017 UNDP M 1712 207	11 919
DIVERS BAILLEURS PRIVES	P128	PCA 2017 AVSF MONACO 4	8 930,27
	P187	PCA 2017 CARE INDIA M17 10 156	2 160
	P149	PCA 2017 CCR MONGOLIE	118 869
	F011	PCA 2017 CSUD FRIO	35 000
	P131	PCA 2017 DREYFUS MONGOLIE	12 947
	P192	PCA 2017 EAU VIVE M17 10 163	848
	C004	PCA 2017 FAP 15/SI/098	51 328
	P083	PCA 2017 FPAlI Convention N°2395	132 873
	P189	PCA 2017 GESPES mandat 20/12/16	54 201
	P124	PCA 2017 ITANCIA 2016-18 GFR	13 839
	P179	PCA 2017 LE PARTENARIAT	59 443
	P128	PCA 2017 MICHELHAM MONGOLIE 2016 D	21 958
	P151	PCA 2017 MICHELHAM 2015CMall	45 000
	P166	PCA 2017 Michelham sub 2017	30 000
	P125	PCA 2017 NEXANS Conv° 2017	15 000
	P184	PCA 2017 NEXUS RBF Grant 2017	9 490
	P166	PCA 2017 PEFC Agreement 5/9/17	11 913
P159	PCA 2017 SANTE SUD MONGOLIE	34 790	
P159	PCA 2017 SCHNEIDER FDF	40 979	
P177	PCA 2017 ZAVOD 2016 MED	188 032	
DIVERS CLIENTS	P019	AEROPORT ST EXUPERY LYON	23 100
<b>TOTAL</b>			<b>9 237 953</b>



## ANNEXE 6

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

#### Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles comptabilisées en 2017 s'élèvent à 1 526,56 euros et sont constituées :

- d'une perte sur un trop payé pour un ancien salarié pour 624,96 euros,
- d'écarts de caisses constatés sur le terrain pour 106,31 euros.
- d'appel d'une garantie pour l'emprunt auprès du Crédit Coopératif pour 345,29 euros.
- d'une charge relative à l'exercice 2016 pour 450 euros.

#### Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels comptabilisés en 2017 s'élèvent à 1.281,45 euros et correspondent à :

<b>Détail des produits exceptionnels</b>			<b>Montant</b>
MONGOLIE	C011	Ecart de caisse	11
EGG	C011	Ecart de caisse	1
EGG	C003	GIE IPSOS PARIS	75
M 16 156 NEXUS	C003	Cotisations 2016 non appelées	832
GIMS	C003	Remboursement trop perçu 2013	363
<b>TOTAL</b>			<b>1 281</b>

#### Crédit d'impôt compétitivité emploi

Il a été comptabilisé au titre de l'année 2017 en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5.625,9 euros, qui n'a fait l'objet d'aucun préfinancement au titre de ce mécanisme et a été utilisé dans le cadre de prospection de nouveaux marchés.

#### Créances résultant du report en arrière des déficits

Il a été comptabilisé au titre de l'année 2014 une créance résultant du report en arrière des déficits pour un montant de 27 260€ imputable sur les impôts sur les sociétés à payer au titre des 5 exercices suivants et remboursable pour la partie non imputée au terme de ce délai. Au titre de l'année 2017 aucune imputation de cette créance du report en arrière des déficits n'a été opérée.

## ANNEXE 7

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

#### Honoraires versés au Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés en 2017 correspondent :

- à la mission légale sur les comptes annuels pour un montant de 16 640 euros
- à des diligences directement liées pour 7 500 euros (missions de vérifications des dépenses sur les projets terrain).

## ANNEXE 8

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

#### Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants du GERES, membres du Conseil d'Administration, ne perçoivent aucune rémunération d'aucune sorte, que ce soit sous forme d'honoraires, de prestations ou de salaires.

Au 31/12/2017, il n'existe aucune convention réglementée en vigueur au GERES.

Leurs éventuels frais de transport, de restauration et d'hébergement occasionnés ponctuellement par l'exercice de leur fonction, sont pris en charge sur justificatifs selon la politique de déplacement en vigueur au GERES.

## ANNEXE 9

### COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

#### Engagements financiers recus

Une garantie France Active a été accordée à hauteur de 45% du montant de l'emprunt de 100 000 euros accordé par le Crédit Coopératif.

**Bruno LLINAS**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Inscrit à la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence**  
**Le Diamant Bât B**  
**20 RUE LOUIS REGE**  
**13008 MARSEILLE**

**R A P P O R T**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**GERES**  
**2 COURS MARECHAL FOCH**  
**13400 AUBAGNE**

**EXERCICE : 01/01/2017 - 31/12/2017**

## **Association GERES**

Siège social : 2 Cours Maréchal Foch – 13400 Aubagne

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux membres de l'association GERES

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R.612-5 du Code de commerce.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2018



**Bruno LLINAS**  
Commissaire aux Comptes